

Montrouge, le 9 novembre 2023
N° 2023_24289_DG75-C930

RAPPORT DU JURY

CONCOURS DE CONTRÔLEUR

INSEE 2023

Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

Sommaire

I – CONCOURS EXTERNE	3
I.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	3
I.2 - ÉPREUVES ÉCRITES.....	3
I.2.1 - Épreuve de sciences économiques et sociales (durée 3 heures – coefficient 5).....	3
I.2.2 - Épreuve de mathématiques et statistiques (durée 3 heures – coefficient 4).....	6
I.3 - ÉPREUVES D’ADMISSION.....	8
I.3.1 - Épreuve orale d’exposé (préparation 40 min, durée 40 min – coefficient 6).....	8
I.3.2 - Épreuve écrite facultative de langues.....	11
II – CONCOURS INTERNE NORMAL	12
II.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	12
II.2 - ÉPREUVES ÉCRITES.....	12
II.2.1 - Épreuve de statistiques (durée 3 heures – coefficient 4).....	12
II.2.2 - Épreuve de rédaction administrative (durée 3 heures – coefficient 6).....	14
II.3 - ÉPREUVES D’ADMISSION.....	15
II.3.1 - Épreuve orale d’admission (durée 40 mn – coefficient 6).....	15
II.3.2 - Épreuve facultative de langues.....	17
III – CONCOURS INTERNE SPÉCIAL	18
III.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	18
III.2 - ÉPREUVE ÉCRITE (durée 3 h – coefficient 1).....	18
III.3 - ÉPREUVE ORALE D’ADMISSION (durée 40 mn – coefficient 1).....	19
IV – MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES CONCOURS DE CONTRÔLEUR	22
IV.1 – Principales modifications apportées aux trois concours lors de la session 2022-2023.....	22
IV.2 – Modifications apportées aux concours externe et interne spécial pour la session 2023-2024.....	23
ANNEXES : DONNÉES STATISTIQUES	24



I – CONCOURS EXTERNE

I.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

La diminution du nombre des inscriptions s'est confirmée en 2023 avec 525 candidats inscrits (682 en 2022), soit le plus faible niveau enregistré depuis 2003. A titre de comparaison, la moyenne des inscrits au cours des cinq années antérieures (2018-2022) était de 760, et 1.530 sur la période 2013-2017.

Pour autant, le nombre de candidats présents à l'ensemble des épreuves écrites obligatoires est de 192 en 2023, en progression par rapport aux 181 enregistrés en 2022. Cette évolution est à mettre en relation avec la simplification du concours effective depuis cette année, puisque l'épreuve de résumé de texte et de réponse à des questions a été supprimée à compter de l'édition 2023 du concours de contrôleur externe, faisant passer de trois à deux le nombre d'épreuves écrites obligatoires.

33 places étaient proposées au concours externe 2023 (contre 29 en 2022 et 2021). Au total 205 candidats se sont présentés à au moins une des deux épreuves, contre 191 en 2022. Le taux d'admission progresse donc à 16,1 % contre 15,2 % l'année dernière.

Au total 79 candidats (soit 41 % des 192 candidats présents aux deux épreuves écrites d'admission) ont été éliminés pour cause de note insuffisante. Il faut noter que 36 candidats ont été éliminés en raison de leur note à l'épreuve de mathématiques et statistiques contre 11 candidats pour l'épreuve de sciences économiques et sociales. Enfin 26 candidats ont obtenu une note éliminatoire à chacune des deux épreuves. Comme les années précédentes, il faut rappeler qu'un concours doit se préparer : la motivation est un élément essentiel.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert d'anonymat. Les épreuves de sciences économiques et sociales ont été corrigées en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre correcteur. Pour l'épreuve de mathématiques et de statistiques, il n'y a pas de double correction. L'application de barèmes précis a permis de garantir une bonne homogénéité des notes. Les moyennes et dispersions de notes obtenues par les différents correcteurs sont étudiées avec une grande rigueur.

Les épreuves écrites obligatoires ont eu lieu le 18 janvier 2023, et l'épreuve facultative de langues le 19 janvier 2023. Pour l'épreuve facultative, seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées.

Le jury a admis 83 candidats à passer les épreuves orales, pour 33 postes. La moyenne obtenue aux épreuves écrites obligatoires par les candidats admissibles est de 11,5.

Les épreuves orales ont eu lieu du 13 au 15 juin 2023. 69 candidats se sont présentés à ces épreuves orales. La moyenne obtenue à l'oral par les candidats admissibles est de 11,59.

Le jury a retenu 33 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 6 candidats.

Au final, la moyenne des 33 candidats admis sur liste principale est de 13,30.

Le dernier candidat admis sur cette même liste a obtenu la note moyenne de 11,57 sur l'ensemble des épreuves.

I.2 - ÉPREUVES ÉCRITES

I.2.1 - Épreuve de sciences économiques et sociales (durée 3 heures – coefficient 5)

L'épreuve de sciences économiques et sociales est scindée en quatre exercices : un premier exercice composé de définitions de termes économiques et sociaux, un deuxième d'analyses et de commentaires de tableaux ou graphiques (questions sur des thèmes différents), un troisième exercice d'analyses et de commentaires de tableaux ou graphiques complété par une synthèse et enfin un dernier exercice avec une dissertation à caractère économique et social.



C'est la première année avec le nouveau format de l'épreuve. Afin d'aider les candidats dans la préparation, le jury a mis à disposition un sujet zéro sur la page du concours du site de l'Insee.

L'objectif de l'épreuve est d'apprécier les connaissances du candidat dans les parties « définitions » et « dissertation », et sa capacité d'analyse et de réflexion dans les parties « commentaires de tableaux » et « dissertation ».

Concernant les aspects formels de l'épreuve, le jury réitère dans l'ensemble les remarques des années précédentes :

- la capacité des candidats à écrire convenablement est une compétence essentielle attendue d'un contrôleur de l'Insee. En ce sens, le jury rappelle que la multiplication des fautes d'orthographe implique un retrait de points. Elle produit immanquablement un effet très négatif sur le correcteur ;
- ce n'est pas une épreuve littéraire, cependant le jury attend des candidats qu'ils s'expriment correctement. Certains candidats n'ont manifestement pas cette exigence et écrivent comme ils s'expriment à l'oral, ce qui n'est pas compatible avec les fonctions que peut exercer un contrôleur de l'Insee ;
- le jury attend des candidats qu'ils adoptent un ton neutre et scientifique, et que les réponses aux questions ou la dissertation ne se transforment pas en « discussion de comptoir » ;
- l'énoncé de chaque question ou de chaque partie indique la longueur attendue de la réponse du candidat. Il s'agit d'une indication plus que d'une consigne stricte, toutefois le candidat est pénalisé lorsque sa réponse excède largement ce qui a été préconisé. Le jury attend des réponses précises et concises ; trop de candidats rédigent des réponses beaucoup trop longues. À l'inverse, en cas de réponse trop courte, le jury suggère au candidat de bien vérifier s'il a complètement répondu à la question ;
- il est inutile de recopier les questions sur la copie. Le candidat n'est pas obligé de répondre aux questions dans l'ordre du sujet, pour autant, il doit indiquer clairement au début de chacune de ses réponses à quelle question il répond. Dans le cas contraire, la réponse du candidat n'est pas lue et il ne reçoit donc aucun point ;
- le jury rappelle que les réponses doivent être écrites sous forme de phrases : le style télégraphique ou les énumérations doivent être proscrites. Parfois le candidat peut considérer qu'un schéma peut aider à la compréhension : le jury apprécie généralement cette prise d'initiative, pour autant que le schéma soit accompagné d'une explication textuelle claire.

Enfin, le jury recommande aux candidats de prioriser leur travail en fonction des points associés à chaque question, le barème étant indiqué sur le sujet. Certains candidats continuent de ne pas traiter la dissertation, ou de la traiter partiellement sous forme de plan détaillé, perdant ainsi d'emblée près du tiers des points de l'épreuve. Le risque d'obtenir une note éliminatoire est alors extrêmement élevé. Le jury suggère aux candidats de consacrer un minimum d'une heure à la dissertation.

2.2.1 Exercice « définitions »

Composée de quatre questions de cours, cette partie est notée sur 4 points. Les réponses se doivent d'être courtes et précises, ce qui a, dans l'ensemble, été plutôt bien respecté. Le jury rappelle qu'un candidat qui, de lui-même, ajoute des éléments non demandés dans la question posée ne reçoit aucun point supplémentaire, et s'expose inutilement à ce que sa copie soit pénalisée si ces éléments sont partiellement ou totalement erronés.

Les définitions demandées se trouvent aisément dans les dictionnaires de sciences économiques et sociales. Certaines sont également présentes sur le site insee.fr, notamment lorsqu'il s'agit d'indicateurs produits par l'Institut. Le jury a parfois rencontré des réponses surprenantes et rappelle qu'il est contre-productif d'essayer d'inventer des réponses.

Le jury note que dans l'ensemble, les candidats réussissent plutôt bien ce premier exercice. Les définitions sont plutôt bien restituées, les exemples donnés sont souvent pertinents.

La question sur la décentralisation a été bien traitée. Il fallait faire attention à ne pas confondre décentralisation et déconcentration.

Les réponses sur la balance commerciale sont souvent décevantes. Le jury a accepté des réponses parfois imprécises, par exemple « rapport entre les importations et les exportations ». La balance commerciale est un



solde comptable (différence entre les exportations et les importations des biens et services).

La question sur la définition d'un immigré a été très mal traitée par les candidats. Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les candidats se sont lancés dans des définitions hasardeuses sur les étrangers ou parfois sur des explications de la présence d'immigrés en France.

Enfin, sur la question du malthusianisme, le jury attendait des exemples de la thèse de Malthus (limitation de l'accroissement de la population par exemple).

2.2.2 La partie « commentaires de tableaux »

La partie « commentaires de tableaux » était composée de deux exercices et portant sur deux thèmes différents : le profil des créateurs d'entreprise et sur le travail atypique.

D'une manière générale, le jury attend du candidat dans cette partie une connaissance des concepts, une analyse et un commentaire sur les sujets proposés. Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- lire et interpréter correctement chaque tableau et graphique ;
- les analyser conjointement, en faire une synthèse (pour le second thème) et en tirer des conclusions ;
- mobiliser ses connaissances propres et les articuler avec ses conclusions sur l'étude des documents.

La première question est une note de lecture. Le jury conseille aux candidats de regarder les autres tableaux du sujet, qui contiennent tous une note de lecture. Quand il s'agit d'un pourcentage, le premier réflexe à avoir est de chercher à quoi se réfère le total. Une réponse correcte est par exemple : « 3% des entrepreneurs du profil « Anciens salariés créateurs d'une entreprise classique » étaient « indépendants ou à leur compte avant de créer leur entreprise ».

Les deux questions suivantes consistaient en une lecture de tableaux. En 2018, les « micro-entrepreneurs en activité de complément » sont plus fréquemment : des agents de la fonction publique ou des salariés du secteur privé. Presque 80 % d'entre eux ont créé leur entreprise dans une branche différente de leur métier.

Entre 2014 et 2018, la part des étudiants et jeunes diplômés, des micro-entrepreneurs en activité de complément, des anciens travailleurs précaires et des créateurs éloignés de l'emploi a augmenté parmi les profils des créateurs d'une entreprise classique. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : le besoin de créer son propre emploi pour sortir de la précarité ou en attente de trouver un autre emploi ; développement des plateformes numériques : « uberisation » de l'emploi / salariat déguisé ; salariat moins en vogue chez les jeunes.

Le troisième exercice commence par une question de recherche d'une information dans un tableau. Cette question a été bien traitée par les candidats. La deuxième question permet aux candidats d'illustrer les données chiffrées avec des exemples de métiers. Les réponses possibles d'une profession dans la catégorie socio-professionnelle « employé » avec des horaires atypiques sont nombreuses. Par exemple, on pouvait citer les employés de caisse exerçant dans des commerces ouverts le samedi. Certains candidats confondent la catégorie socio-professionnelle et le statut d'emploi : un salarié peut exercer une profession de catégorie « employés », « ouvriers », « cadres » ou de « professions intermédiaires »...

La troisième question est une nouveauté. Il s'agit pour les candidats de rédiger une synthèse des différents tableaux en une page maximum. Les tableaux sont riches et toute l'information disponible ne doit pas figurer dans la synthèse. Le candidat doit extraire l'information principale de chaque tableau et ensuite rédiger une production écrite qui met du lien entre les informations.

Enfin, il fallait donner un titre informatif à la synthèse. La plupart des candidats ont donné un titre non informatif (par exemple : « le travail atypique en France en 2020 »). Un titre informatif doit contenir une information (par exemple : « le travail dominical est plus fréquent dans le secteur de l'hébergement sociale et médico-social »).

2.2.3 La partie « dissertation »

La dernière question, sur 6 points, était constituée d'une dissertation sans document, dont le sujet était « Un prix peut-il être juste ? ».

Cette année, le jury a choisi un sujet économique d'actualité, abordé dans les programmes lycéens des enseignements de Sciences économiques et sociales. Il est attendu des candidats une argumentation structurée suivant un plan cohérent. Le jury n'attend pas un plan en particulier, mais souhaite voir le sujet traité dans son



intégralité en s'appuyant sur une argumentation illustrée par des exemples précis ou par des références à des connaissances théoriques (auteurs ou théories économiques...).

Le jury déplore un faible niveau dans de nombreuses copies. Il salue toutefois l'effort d'une majorité des candidats pour fournir au moins formellement les éléments fondamentaux d'une dissertation, à savoir : une introduction, un développement en plusieurs parties et une conclusion. Quelques candidats remettent encore des copies incomplètes avec l'absence d'une partie attendue ou de la conclusion.

D'un point de vue formel, la dissertation ne doit pas comporter de titre de partie, chacune devant être séparée par un saut de ligne. Visuellement, le candidat doit faire apparaître les sous-parties par des paragraphes. Enfin, la présence de transition entre les deux ou trois parties principales facilite l'enchaînement logique et explicite la réflexion du candidat.

Encore trop peu de candidats définissent tous les termes du sujet dans leur introduction ; encore moins essayent de faire le lien entre les termes pour trouver une problématique. Le jury pénalise systématiquement ces manques.

Le jury rappelle également qu'une bonne argumentation comprend à la fois l'énonciation d'une idée et son illustration par un exemple. Là encore, peu de candidats éclairent leur propos par des exemples concrets. Les références théoriques sont valorisées quand elles sont citées à bon escient. Trop rares sont les candidats qui parviennent à faire le lien entre leurs connaissances théoriques en sciences économiques et sociales et le sujet.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 8,76 et 37 candidats ont eu une note éliminatoire inférieure à cinq, soit 18,14 % des présents (24,9 % en 2022). Hors notes strictement inférieures à cinq, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,94.

I.2.2 - Épreuve de mathématiques et statistiques (durée 3 heures – coefficient 4)

Cette épreuve se décomposait en cinq exercices indépendants.

Il est rappelé aux candidats que la meilleure manière de s'entraîner à l'épreuve de mathématiques est de traiter les sujets d'annales et de réviser à partir du programme de l'épreuve.

Le sujet de 2023 comportait :

- un questionnaire à choix multiples (QCM) ;
- un exercice d'analyse de fonction ;
- un exercice de probabilité ;
- un exercice de statistiques ;
- un exercice de mise en équation et résolution.

Les exercices pouvaient être traités par le candidat dans l'ordre de son choix. Le numéro de la question traitée doit être bien précisé. Dans le cas contraire, la réponse n'est pas lue et ne rapporte donc pas de points.

Rappelons qu'une copie propre fait toujours un meilleur effet, tout comme la numérotation correcte des exercices et la mise en valeur des résultats. Les représentations graphiques demandées sont à effectuer au crayon sur papier millimétré. Le jury est très attentif à la mise en forme des figures/graphiques (choix de l'échelle, titre, noms et flèches des axes, etc.).

Sur cette épreuve une justification précise des réponses (hormis lorsqu'elle n'était pas demandée comme dans le QCM) était attendue. Les étapes de calcul et de raisonnement sont demandées, d'autant plus sur les exercices d'analyse (dérivée, limites par exemple) où l'usage de la calculatrice peut suffire pour répondre.

Le premier exercice (QCM) comportait 8 questions.

Il est rappelé aux candidats qu'une réponse fautive fait perdre des points, tandis qu'une absence de réponse n'est pas pénalisée par un retrait de points. Aussi, en cas de doute sur une réponse, un arbitrage doit être fait par le candidat. Le jury demande également aux candidats d'indiquer le plus lisiblement possible leur réponse (par exemple par une lettre capitale) : dans un QCM, une seule lettre illisible peut être pénalisante. Très peu de candidats ont trouvé la bonne réponse aux 8 questions.

Cinq questions portaient sur une nouvelle partie au programme, programmation/algorithmie. Cette année, l'objectif était d'évaluer la compréhension de code déjà écrit. Cette partie du QCM a été relativement bien



traitée.. Trois questions faisaient appel aux suites et nécessitaient une bonne connaissance des définitions (somme, terme, etc.).

Le deuxième exercice d'analyse, consistait à étudier une fonction rationnelle. Pour les questions relatives à la détermination du domaine de définition et des limites le jury attend une justification détaillée des résultats. Un résultat, même juste, sans aucune justification ne rapporte pas de points. Lorsque les limites aux bornes du domaine de définition sont demandées, ne pas oublier de traiter les limites avant et après le point exclu du domaine de définition. Cette fonction amenait 4 études de limites. L'étude des variations d'une fonction doit se faire en plusieurs étapes. Un tableau de variation sans aucune justification n'est pas une réponse attendue. Les candidats doivent, dans ce type de question, calculer la dérivée, étudier le signe de cette dernière, puis dresser le tableau de variation au regard des résultats précédents. La question 7, portant sur le calcul d'intégrale, a très peu été traitée par les candidats.

Le troisième exercice portait sur les probabilités. Il nécessitait d'avoir une bonne connaissance des définitions de base des probabilités (intersection, probabilités conditionnelles, totales, etc.).

Cet exercice a été bien réussi par une grande majorité des candidats.

Le quatrième exercice portait sur un sujet de statistiques. Le jury a relevé une confusion entre les différents calculs de taux d'évolution. Ces notions sont assez classiques et attendues pour les futurs contrôleurs

Le **cinquième et dernier exercice** consistait à résoudre un problème par une mise en équation. Cet exercice demande le respect d'un certain nombre d'étapes pour avoir la totalité des points.

- Lire l'énoncé, comprendre la situation et souligner les données importantes ;
- Choisir les inconnues et clairement les énoncer (ce qui n'a pas été bien fait par une majorité de candidats) ;
- Mettre en équation le problème en traduisant les données de l'énoncé par des égalités ou des inégalités ;
- Résoudre l'équation.

Même si le résultat peut se déduire sur un coin de table il est important de mettre en équation l'énoncé.

Le jury n'attend pas des candidats des résultats sans aucune justification.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 7,43 et 62 candidats ont eu une note éliminatoire inférieure à cinq, soit 31 % des présents (39,9 % en 2022). Hors notes inférieures à cinq, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,71.



I.3 - ÉPREUVES D'ADMISSION

I.3.1 - Épreuve orale d'exposé (préparation 40 min, durée 40 min – coefficient 6)

Cette épreuve consiste en une conversation avec le jury à partir d'un texte extrait de la presse.
La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

Grille d'évaluation utilisée pour le concours externe 2023

1. Qualité de l'exposé

Gestion du temps

Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)

Qualité de fond de l'exposé

2. Réponses aux questions

Compréhension des questions

Qualité de la réponse

Argumentation des réponses

3. Motivation-implication

Connaissance de l'Insee, du Système Statistique Public (SSP) et du service public en général

Volonté d'implication, intérêt pour les travaux de l'Insee et le métier de contrôleur

Connaissance des valeurs du service public

Projet professionnel et capacité à s'intégrer dans un collectif de travail

4. Aptitude relationnelle pendant l'épreuve

Rappel du principe de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux étapes :

1. exposé en dix minutes d'un texte portant sur un sujet d'ordre général attribué par le jury et préparé en amont par le candidat ;
2. conversation de trente minutes avec le jury, basée sur des échanges sur le texte puis sur des sujets connexes en lien avec les sciences économiques et sociales, l'actualité et la culture générale et, enfin, d'échanges permettant de juger de la motivation du candidat, de sa connaissance de l'Insee et de sa capacité à travailler à l'Insee.

Les téléphones portables ne sont utilisables d'aucune manière. Une pendule est disponible face aux candidats dans la salle d'interrogation pour les aider à respecter le temps imparti à l'exposé. Par ailleurs un chronomètre est mis à la disposition des candidats qui souhaitent l'utiliser.

I/ L'exposé : 10 minutes

Après avoir préparé le texte pendant 40 minutes, le candidat en fait **une présentation synthétique**. Cet exercice consiste à **dégager les idées essentielles d'un texte afin de les porter à la connaissance d'auditeurs**.

Le candidat doit d'abord annoncer le titre du texte et en citer la source (auteur, date, origine du document).

Ensuite, il doit organiser les idées du texte selon un **plan logique** (introduction, problématique, annonce du plan, développement, conclusion avec ouverture) et les présenter oralement à un public qui serait censé ne pas connaître le texte (ce qui n'est pas le cas en réalité). Le plan proposé par le candidat peut tout à fait être différent de celui de l'auteur. Le jury déplore que les annonces de plan soient souvent confuses et/ou non respectées dans la suite de l'exposé. En effet, le jury ne doit pas pendant le déroulé de l'exposé se demander sans cesse dans quelle partie du plan il se trouve. Quelques candidats n'annoncent pas du tout de plan, ce qui est pénalisé.



Le jury apprécie, le cas échéant, que le candidat intègre pleinement le paratexte (encadré, image, graphique...) dans le commentaire si les éléments qui le composent apportent des informations supplémentaires pertinentes.

Il **convient de ne pas paraphraser le texte, ni d'apporter des commentaires personnels** en cours d'exposé, même s'il n'est pas interdit d'apporter quelques connaissances extérieures qui peuvent éclairer le texte. Il est donc tout à fait inutile de lire des extraits du texte pendant la présentation. Cet exercice s'apparente en effet davantage à un résumé structuré qu'à une dissertation composée à partir de la thématique d'un texte.

Le candidat peut se servir de notes, en conservant le document étudié sous les yeux. Pendant la préparation, il peut écrire sur le texte, même si ce dernier sera rendu au jury à la fin de l'épreuve.

Le candidat doit **rester neutre** et respecter le point de vue de l'auteur dont les idées doivent être transmises fidèlement.

Dans cet exercice, le jury évalue l'aptitude du candidat à comprendre un texte (même lorsque le thème traité par l'article est peu familier), à en restituer la substance avec intelligence, clarté et neutralité. Uniquement en conclusion de son exposé, le jury apprécie que le candidat donne son opinion personnelle sur le contenu du texte et sur les idées exprimées par l'auteur, ce que tous les candidats n'osent pas faire. L'ouverture peut aussi permettre d'élargir le sujet et de prendre du recul sur le texte.

Respecter le temps : l'exposé doit se faire en 10 minutes. Même si un écart maximal de plus ou moins 30 secondes par rapport au temps imparti est toléré, le jury invite les candidats à faire de cette durée un objectif. Lorsque le jury considère que la durée de l'exposé est trop longue, il peut le signaler au candidat qui doit alors conclure rapidement. Le jury peut si besoin être amené à interrompre le candidat afin de ne pas empiéter sur la seconde partie de l'épreuve.

Cette année encore, plusieurs candidats ont fait un exposé de moins de 8 minutes. Les exposés supérieurs à 12 minutes, en revanche, ont été plus rares. Dans un cas comme dans l'autre, ceux qui n'ont pas respecté le temps ont été pénalisés. Le jury attend dans cet exercice que le candidat s'exprime de façon claire et avec un débit naturel, comme il se doit pour une présentation réalisée dans un cadre professionnel.

II/ Conversation avec les examinateurs : 30 minutes

La conversation avec le jury se compose de deux parties :

- la première partie est composée de questions sur le texte, puis sur des sujets plus généraux y compris de culture générale ;
- la seconde partie porte sur la motivation et l'aptitude du candidat à intégrer l'Institut en tant que contrôleur.

Première partie

Le jury s'appuie sur le texte et rebondit sur ce qu'a exposé le candidat. Il peut désirer un éclaircissement sur une expression employée, une référence, par exemple. Si le candidat ne l'a pas fait en conclusion de l'exposé, le jury peut lui demander son avis sur les idées de l'auteur afin de mesurer son esprit critique. Le jury peut décider d'élargir l'échange à d'autres thèmes connexes au sujet du texte au fur et à mesure de l'entretien.

Le but est d'évaluer non pas tant les connaissances approfondies sur un sujet que la capacité du candidat à avoir des notions dans certains domaines de culture générale : économie, faits de société, actualité économique et sociale du moment. Les capacités d'analyse, de raisonnement, de déduction et de bon sens du candidat sont évaluées ainsi que son niveau de curiosité, son intérêt pour le monde qui l'entoure et sa capacité à élaborer une argumentation. Des candidats hésitent à prendre position, de peur d'être évalués sur leurs idées personnelles, et à l'inverse, certains ont tendance à avoir des avis dénués de nuances. Si chaque opinion peut être acceptable, le jury invite aussi le candidat à envisager le contraire. À titre d'exemple, chacun peut avoir son opinion sur le Smic, être capable d'en exposer des arguments pour le défendre, mais doit aussi connaître des arguments qui en donnent les externalités négatives. Le jury rappelle qu'il ne juge pas l'opinion des candidats, mais leur capacité à construire une argumentation étayée sur les questions proposées et à prendre du recul sur les sujets.

Certains candidats s'éloignent de la notion de « conversation » et ne donnent que des réponses laconiques aux questions posées. Le jury est amené à sanctionner ce type d'attitude. D'autres ont parfois tendance à vouloir montrer l'étendue leurs connaissances, mais ils risquent que celles-ci soient alors hors contexte voire erronées.



Deuxième partie

Le fait même que le candidat passe ce concours laisse entendre qu'il désire travailler à l'Insee. Le jury va donc mesurer sa motivation à intégrer la fonction publique et particulièrement une administration spécialisée dans les domaines statistiques et socio-économiques. **Il est donc essentiel que les postulants se soient informés sur les missions de l'Insee, son organisation, son positionnement dans l'administration et dans le service statistique public ainsi que son rôle dans la société.** Le site Internet de l'Insee contient suffisamment d'informations pour éclairer le candidat. La connaissance du contenu de la brochure d'information du concours est un minimum. La lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut apporter des éléments utiles.

Les membres du jury souhaitent aussi rencontrer chez les candidats une marque d'intérêt pour les métiers de contrôleur. En effet, ce concours recrute des agents qui vont être amenés à travailler et évoluer à l'Insee pendant de nombreuses années, le jury s'attend à ce que les candidats aient une perception claire de l'administration qu'ils souhaitent intégrer.

Enfin, il est rappelé aux candidats qu'une certaine connaissance du statut de fonctionnaire et des valeurs du service public est appréciée chez de futurs agents de la fonction publique.

Comportement du candidat

Le jury rappelle que lors de cette conversation, le candidat est également évalué sur son comportement, à savoir : son implication lors de l'entretien, sa politesse, sa façon de se présenter et de s'adresser aux membres du jury, sa réactivité qui n'exclut pas un temps de réflexion. Une attitude désinvolte ou un langage relâché le desservent fortement. De même, le jury apprécie que le candidat réponde qu'il ne sait pas, plutôt qu'essayer de noyer l'absence de connaissance sous un flot d'explications qui seraient à côté de la réponse. Par ailleurs, certains candidats adoptent trop souvent un ton monocorde qui rend difficile un échange vivant. Le jury peut être amené à couper la parole au candidat : dans la plupart des cas, il s'agit de pouvoir poser plus de questions et ainsi donner au candidat la possibilité d'être évalué sur l'ensemble des critères de notation. Si les coupures deviennent fréquentes, c'est que le jury considère que le candidat est trop bavard et n'apporte pas d'élément de réponse satisfaisant aux questions. Enfin, l'Insee entend recruter des fonctionnaires sérieux et fiables. La précision et la rigueur sont attendues chez un candidat qui postule à un emploi de fonctionnaire dans la statistique publique.

Le jury s'étonne encore cette année du décalage qui existe parfois entre la représentation que se font les candidats des travaux confiés aux contrôleurs de l'Insee, et la réalité effective de ces travaux. Les candidats qui s'inscrivent au concours de contrôleur avec l'ambition de travailler sur des techniques économétriques ou statistiques très avancées ont tout intérêt à relire attentivement la plaquette de présentation des métiers proposés aux contrôleurs. Dans de rares cas, le comportement de certains candidats peut aller jusqu'à faire paraître une ambition affichée un peu déplacée au stade du recrutement.

Le jury attend également des candidats qu'ils aient préparé cette épreuve par des recherches approfondies sur l'Insee, ses activités, son organisation et son actualité. Le jury note une trop grande hétérogénéité dans ce domaine : au-delà des connaissances elles-mêmes qui sont plus ou moins approfondies, certains candidats répondent de manière très scolaire, alors que d'autres parviennent à démontrer leur capacité de réflexion lorsqu'ils n'avaient pas la réponse de manière immédiate.

Le jury tient à rappeler que la capacité à prendre du recul est également nécessaire pour prétendre à un emploi dans la statistique publique. Eclairer le débat public, respecter les principes d'indépendance professionnelle tels que définis par la loi, ces points essentiels pour la statistique publique sont trop souvent peu mis en avant par les candidats.

Le jury ne demande pas explicitement aux candidats leur formation et leur parcours professionnel mais certains candidats les mettent en évidence afin de valoriser leur motivation à passer ce concours. Ces éléments ne constituent jamais des critères de sélection, mais peuvent permettre au candidat de mettre en valeur ses compétences professionnelles. Le jury souhaite alors que le candidat soit sincère, sans chercher à instrumentaliser ces informations pour gagner son indulgence ou sa compassion.

La moyenne des notes de l'oral pour les candidats présents est de 11,59 (soit 0,65 point de moins qu'en 2022) et trois candidats ont été éliminés (note inférieure à 5).



I.3.2 - Épreuve écrite facultative de langues

Les épreuves écrites facultatives de langue ont été passées à la suite des épreuves d'admissibilité. Seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées.

Parmi les 83 candidats admissibles, 55 candidats ont passé l'épreuve facultative de langue : 49 en anglais, 5 en espagnol et un en allemand. Ils ont obtenu une note moyenne de 13,45 et 53 ont eu une note supérieure à dix. Cela leur a permis de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.



II – CONCOURS INTERNE NORMAL

II.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

Cette année, 16 places étaient proposées au concours (16 également en 2022 et 15 en 2021).

152 candidats se sont inscrits en 2023 contre 135 en 2022 et 160 en 2021.

117 candidats se sont présentés pour participer aux épreuves écrites, au nombre de deux cette année en raison de la suppression de l'épreuve de résumé de texte à compter de l'édition 2023.

Le taux d'admission de 13,7 % est légèrement inférieur à celui de 2022 (15,8 %) en raison de l'augmentation du nombre d'inscrits pour un nombre de places identique à celui du concours 2022.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert d'anonymat. L'application de barèmes précis et la double correction de copies tests ont permis de garantir l'homogénéité des notes malgré l'absence de double correction.

Les épreuves écrites obligatoires ont eu lieu le 1^{er} décembre 2022, et l'épreuve facultative de langues le 19 janvier 2023. Pour l'épreuve de langues, seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées.

40 candidats ont été déclarés admissibles (41 en 2022 pour un nombre de postes ouverts comparable). Leur moyenne aux épreuves écrites obligatoires était de 15,06.

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 7 et le 9 juin 2023.

32 candidats sur les 40 admissibles se sont présentés à l'épreuve orale. La moyenne obtenue à l'oral par les candidats admissibles est de 14,18.

Le jury a retenu 16 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 5 candidats.

Au final, la moyenne des 16 candidats admis en liste principale est de 15,88.

Le dernier candidat admis sur cette même liste a obtenu la note moyenne de 14,84 sur l'ensemble des épreuves.

II.2 - ÉPREUVES ÉCRITES

II.2.1 - Épreuve de statistiques (durée 3 heures – coefficient 4)

Cette épreuve était composée de 5 exercices indépendants.

Les consignes habituelles sont toujours d'actualité : lire attentivement les questions et l'ensemble des données, ainsi que les titres, sources et éventuelles notes de lecture des figures. Il est possible de traiter les exercices dans le désordre et notamment de commencer par l'exercice qui semble le plus facile.

Beaucoup de candidats rendent des copies trop incomplètes et ne traitent pas, même partiellement, toutes les questions. Il est très fortement recommandé aux candidats d'utiliser l'ensemble du temps mis à leur disposition pour traiter un maximum de questions.

Il est rappelé que les résultats doivent être exprimés en respectant les consignes générales présentes sur la page de garde du sujet, sauf mention contraire dûment signalée (par exemple, question 4 de l'exercice 2 ou question 3 de l'exercice 5). Un manquement à ces consignes est systématiquement sanctionné. Pour les unités dans laquelle les réponses doivent être exprimées, sans indication particulière, il faut utiliser la même que celle des données de l'énoncé. Un résultat doit toujours comporter une unité. Les graphiques sont à réaliser sur du papier millimétré qui est à disposition des candidats dans les salles d'examen. Une attention toute particulière doit être apportée aux éléments qui accompagnent tableaux et graphiques (titre, champ, source, légende, etc.). Les fautes d'orthographe, si elles sont trop nombreuses, sont sanctionnées.

Les réponses aux questions doivent être rédigées.



- À titre d'exemple, tiré de l'**exercice 1**, à la question « En 2018, combien y a-t-il d'habitants à Wallis-et-Futuna ? », la réponse correcte n'est pas « 11 558 », sans autres précisions. Il s'agit de faire une phrase avec un sujet, un verbe, un complément et ne pas utiliser de style télégraphique.
- Écrire, par exemple, dans l'exercice 5, « USA » est à proscrire : il convient d'écrire « États-Unis » en toutes lettres. La capacité des candidats à écrire dans un français correct fait partie de la réponse à la question.
- Lorsque la réponse est la résultante d'un calcul, celui-ci doit être justifié. Et le résultat n'est pas « environ x % » (par exemple).

Les notions de part et de pourcentage sont assez souvent confondues, voire méconnues. De plus, certaines copies mettent en évidence des incohérences dues à l'inattention ou à la méconnaissance de certains indicateurs. Une lecture attentive du sujet de l'épreuve et des questions demandées pourrait parfois éviter ce genre d'erreur.

À titre d'exemples pour illustrer ces points :

- *Dans l'exercice 1, La question 3d a désorienté plusieurs candidats. Il s'agissait d'établir une projection de population simple, en appliquant le même taux d'évolution à la période « 2018 - 2023 » qu'à la période « 2013 - 2018 ». Notons que cette application numérique est possible puisque les deux périodes couvrent le même champ temporel.*
- *Dans la quatrième question de l'exercice 2, il fallait retrouver la valeur des indicateurs en 2020 à partir de leur valeur en 2021 et de leur évolution entre 2020 et 2021, fournies dans le tableau. Ce calcul a posé problème à certains candidats. En effet, il s'agissait de retrouver des valeurs initiales en fonction de leurs valeurs finales : l'exercice est donc le contraire de ce que l'on demande généralement. Comprendre les informations données dans le sujet et savoir associer des concepts de base de statistiques est essentiel.*
- *L'exercice 3 semble avoir dérouté certains candidats. Il s'agissait de manipuler des concepts particuliers de la statistique publique (niveaux de vie moyens) et des indicateurs statistiques de dispersion Parmi le peu de candidats qui ont traité l'exercice, seuls quelques-uns ont bien su le comprendre et l'analyser. Il s'agissait pourtant de concepts de base de la statistique qu'il est essentiel de connaître.*
- *Seuls quelques candidats sont parvenus à terminer l'exercice 5, sans doute en grande partie faute de temps. Il est rappelé aux candidats que la maîtrise du temps est un des attendus de cette épreuve. Du reste, les candidats ayant été au bout de l'exercice, ou partiellement, ont pu gagner des points grâce à certaines questions ; la difficulté du sujet ne va pas toujours crescendo.*

Peu de candidats maîtrisent les notions de base de lecture de tableau. Par ailleurs une note de lecture (demandée dans les exercices 1, 3 et 5) n'est pas un commentaire de l'ensemble du tableau, ni la description des sources ou de ce que le tableau représente, ni une note administrative. Les réponses ne correspondant pas à l'attendue d'une note de lecture statistique ont été sanctionnées.

Il est rappelé aux candidats que la compréhension des concepts de base de la statistique descriptive est au cœur du programme de cette épreuve. Ce défaut de compréhension se retrouve dans les commentaires, avec de mauvaises interprétations de données.

Les questions nécessitant la rédaction de commentaires ne doivent pas être négligées. Les candidats doivent être capables d'identifier les éléments clés d'un tableau de données ou d'un graphique, le phénomène représenté et les principaux messages véhiculés.

Commenter des données, ce n'est pas décrire comment est construit un tableau (en ligne, telle variable, en colonne, telle autre), comme cela a été fait dans certaines copies. Au contraire, apporter des informations de contexte socio-économique pour expliquer des résultats est apprécié à condition de rester objectif, sans idée préconçue et non étayée.

La notion de titre informatif apparaît très largement méconnue. Un titre informatif (demandé dans l'exercice 4) n'est pas un titre descriptif (technique), il doit contenir une information (message), représentative de la figure (ou du tableau), et que l'on souhaite mettre en évidence.



Certaines questions font appel à des concepts basiques de démographie, d'économie (valeur ajoutée, niveaux de vie, etc.). Même si un candidat ne les comprend pas bien, en étant attentif aux questions et aux figures auxquelles elles se rapportent, il peut répondre correctement.

Parfois, les candidats n'accordent pas assez d'importance au soin de la copie et des graphiques en particulier. Certaines copies, peu nombreuses certes, sont presque illisibles, d'autres comprennent de nombreuses ratures, certains graphiques sont réalisés à main levée, etc. Les copies concernées ont été systématiquement sanctionnées par le jury.

Il est rappelé qu'il est obligatoire de justifier tous les résultats obtenus par un calcul. Beaucoup de candidats indiquent uniquement le résultat et ont, par conséquent, perdu de nombreux points uniquement par manque de justification de leurs calculs. Cependant, lorsque le raisonnement ou le calcul s'applique de manière identique sur plusieurs occurrences (par exemple dans un tableau), il est inutile de le répéter pour chaque occurrence : une explication unique, précisant où elle s'applique, suffit.

Le jury souhaite enfin rappeler, comme les années précédentes, qu'il est nécessaire de maîtriser les notions suivantes, cette liste n'étant pas exhaustive :

- notion de population statistique, de variable statistique, de caractère, de modalité ;
- calcul de pourcentages ;
- calcul d'indices ;
- notion de taux de variation, et les notions de variation absolue ou relative ;
- calcul de la moyenne arithmétique et géométrique ;
- calcul de la variance et de l'écart-type et leur interprétation ;
- plus généralement, définition des indicateurs statistiques de position et leur interprétation ;
- représentations graphiques statistiques usuelles ;
- résolution d'équations simples ;
- équation d'une droite dans le plan ;
- calcul algébrique de base (niveau collègue).

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 12,09 et 7 candidats ont eu une note éliminatoire, inférieure à 5,00, soit 6 % des présents. Hors notes inférieures à 5,00, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 12,62.

II .2.2 - Épreuve de rédaction administrative (durée 3 heures – coefficient 6)

L'épreuve de rédaction administrative consiste en une note de synthèse rédigée à partir d'un dossier constitué de diverses sources (publications de la statistique publique, articles de presse, rapports, textes de loi, pages de sites internet...).

Cette année, les candidats devaient présenter de manière structurée un état des lieux du tissu associatif français et sa situation face à la crise sanitaire de 2020. Le jury précise avoir conscience de la difficulté du sujet proposé cette année. Il a adapté sa notation en conséquence.

Si globalement l'exercice de la synthèse est compris, comme les années précédentes, le jury déplore le nombre de copies incomplètes ou au contraire trop longues, avec des parties très déséquilibrées. Ceci très souvent en lien avec une utilisation inégale des documents.

Il est important que les candidats maîtrisent mieux la durée de l'épreuve pour pouvoir rendre des copies syntaxiquement correctes, structurées et achevées.

Le sujet a été globalement bien traité. Toutefois, les candidats ont parfois eu du mal à développer une réflexion cohérente et à hiérarchiser les messages tirés des documents proposés. Ainsi, certaines copies sont encore trop brouillonnes et confuses, malgré un plan clairement annoncé dans l'introduction.

Comme les années précédentes, souvent, les candidats ne « posent » pas les données de cadrage, et entrent trop rapidement dans les détails, ou produisent une rédaction sans données chiffrées. Ils oublient donc les données structurantes du sujet ou privilégient parfois des données plus secondaires.



Le jury rappelle l'importance de bien lire le sujet, notamment afin de respecter la longueur de la rédaction administrative. Il précise, aussi, que le candidat doit se limiter aux seuls textes mis à sa disposition, et ne doit pas extrapoler ou donner un avis personnel.

Enfin, comme chaque année, le jury attire l'attention sur la nécessité de travailler la syntaxe, l'orthographe et la présentation générale : trop de copies ont encore des lacunes sur ces points. Il rappelle aussi qu'il n'est pas nécessaire de lister les documents soumis en début de copie, afin d'éviter de perdre du temps.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 11,21 et deux candidats ont obtenu une note éliminatoire, inférieure à 5,00.

II.3 - ÉPREUVES D'ADMISSION

II.3.1 - Épreuve orale d'admission (durée 40 mn – coefficient 6)

L'oral du concours interne normal se déroule en deux parties. Pendant les dix premières minutes, le candidat présente son parcours professionnel à partir de son dossier de Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Puis le jury interroge le candidat sur la carrière qu'il vient de présenter et élargit son interrogation sur la connaissance générale qu'il a de son environnement professionnel et de l'Insee.

La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

Grille d'évaluation utilisée pour le concours interne normal 2022

1. Qualité de l'exposé

Gestion du temps

Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)

Qualité de fond de l'exposé

2. Réponses aux questions

Qualité de la réponse

Argumentation des réponses

Aptitude relationnelle dans l'épreuve

3. Intégration en milieu professionnel

Initiative-autonomie en milieu professionnel

Ouverture d'esprit, esprit critique

Motivation-implication

Participation au travail collectif

4. Connaissance du contexte et de l'environnement Insee

5. Projet professionnel

Première partie de l'épreuve : exposé sur le CV

Dans l'ensemble, les candidats ont rédigé convenablement leur dossier RAEP. Une grande différence existe dans la forme des dossiers. Si les dossiers permettent une meilleure approche des compétences et de l'expérience du candidat, ils manquent souvent de précisions, notamment en n'indiquant pas exactement où travaille le candidat.

Rappelons très clairement que le jury n'évalue pas le dossier RAEP en tant que tel mais se préoccupe de la capacité du candidat à exposer oralement un sujet présenté initialement par écrit. Autre précision d'importance : le dossier RAEP n'est pas un descriptif de poste. En effet, il doit décrire une réalité (activités et



travaux effectivement réalisés) et non une virtualité. Un dossier mettant en lumière les compétences, les qualités et les savoir-faire, permet d'alimenter les échanges avec le candidat.

De manière générale, l'exercice de présentation orale est bien maîtrisé autant sur la forme (bonne oralité) que sur le fond (structuration des informations données). Il faut cependant souligner que, la durée du temps de présentation du CV (10 minutes) n'a pas toujours été respectée aussi bien pour les candidats agents de l'Insee que pour les candidats extérieurs à l'Institut. Le jury a apprécié que le candidat illustre par des exemples ou des résultats ce qui est mentionné dans son dossier. Dans certains cas, l'exposé oral se limite à un déroulé du dossier, sans plan ni structure et avec peu d'originalité.

Enfin on peut noter une très grande différence entre des candidats fonctionnant sans montre ni note, qui respectent la règle du temps imparti avec une grande qualité d'exposé et d'autres, avec notes et montre devant eux qui réussissent moins bien. La récitation « par cœur » est à proscrire : elle est dangereuse de par le risque soit de perdre le fil du discours (ce qui est souvent préjudiciable), soit d'une présentation manquant d'enthousiasme et de personnalité.

Deuxième partie de l'épreuve : questionnement sur le poste occupé, l'environnement professionnel et les motivations

Candidats de l'Institut

Les candidats sont interrogés sur leur carrière de niveau C. Ils maîtrisent généralement bien les tâches qu'ils exercent, mais nombre d'entre eux n'ont pas assez de recul sur leurs travaux et missions ou la finalité de ce qu'ils font. Il est clair que l'environnement professionnel immédiat du candidat doit être bien connu et maîtrisé, mais le jury attend que le candidat prenne un peu de hauteur et soit capable d'expliquer dans quel contexte plus global s'insère son travail. Certains candidats ne savent pas pourquoi ils réalisent les tâches qui leur sont confiées, et n'ont, par conséquent, aucun recul sur leurs missions. D'autres ont manifestement tendance à s'approprier intégralement un travail auquel ils n'ont fait que participer ou même qu'ils n'ont pas du tout réalisé. Le jury engage les candidats à éviter ce type d'attitude.

Certains candidats affichent un manque de curiosité sur ce qui se passe en dehors de leur environnement immédiat et la culture Insee reste relativement moyenne pour nombre d'entre eux. Les grands chantiers de l'Insee font pourtant partie de l'interrogation, surtout si le travail du candidat s'y prête. Bien sûr, il est apprécié que les candidats connaissent les grandes missions de l'Insee, le cadre juridique dans lequel il les réalise (secret statistique notamment) et ce qui se fait dans les grands services (connaître au moins l'organigramme) ; une petite « culture d'entreprise » est toujours bienvenue et dénote une ouverture d'esprit et une quête de sens au-delà de son strict environnement professionnel. Par exemple les candidats venant de direction régionale sont censés pouvoir décrire l'articulation des différentes unités organisationnelles de la direction générale ; à l'inverse, les candidats de la direction générale ne doivent pas ignorer les principes de l'organisation en direction régionale. L'intranet de l'Insee devrait aider les candidats à s'informer sur la vie des services et les travaux de l'Insee. La lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut aussi apporter des éléments utiles. Il est à noter que certains candidats, admissibles par le passé, progressent peu d'une année sur l'autre. C'est notamment vrai concernant la connaissance des travaux de l'Insee, alors qu'en général les questions sur ce sujet sont récurrentes.

Le jury apprécie par ailleurs que les candidats soient capables de porter un regard critique sur les tâches qu'ils accomplissent ou leur organisation, même si, dans leurs fonctions, ils ont peu d'occasions de s'exprimer sur ces sujets. Le jury est ouvert à tous les points de vue, l'essentiel étant de savoir correctement les argumenter. Dans ce contexte, l'évaluation ne porte pas sur les services ou les organisations mais sur les compétences et les facultés d'analyse des candidats.

Candidats extérieurs à l'Institut

Au moment de leur exposé ou à l'occasion de questions qui leur sont posées, les candidats extérieurs à l'Institut doivent garder à l'esprit que les membres du jury ne sont pas familiarisés avec leur milieu professionnel et qu'il convient de ne pas « jargonner ».

Le jury apprécie que les candidats témoignent d'un intérêt marqué pour l'Institut par une connaissance suffisante de son organisation, de ses missions, de ses travaux, de son cadre juridique. Si la connaissance du contenu de la brochure d'information du concours est un minimum, le site internet de l'Insee offre toutes les



informations nécessaires pour répondre de façon satisfaisante aux questions du jury. Comme pour les candidats internes, la lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut apporter des éléments utiles.

Attention cependant, une lecture trop sommaire associée à un grappillage aléatoire d'informations est une stratégie contre-productive : le site s'avère en effet très riche, et il s'agit aussi pour le candidat de faire preuve d'un minimum d'esprit d'analyse et de synthèse. En effet, la hiérarchisation des informations reste une étape incontournable de l'analyse de données (quelles qu'elles soient) et constitue indubitablement un savoir-faire utile dans les métiers de contrôleur. Dans un autre registre, « aimer les chiffres » même s'il s'agit d'un penchant louable et tout à fait recevable, ne peut tenir lieu de justification suprême pour une carrière à l'Insee. Certains candidats ont tendance à faire une récitation des éléments lus sur le site de l'Insee.

Pour tous les candidats

Une des préoccupations du jury est de donner aux candidats un contexte d'épreuve le plus favorable possible : le mode conversationnel et une bienveillance de tous les instants doivent permettre aux candidats de mieux réguler le stress et l'appréhension inhérents à ce type d'épreuve. Mais cela n'autorise ni le relâchement du langage ni les familiarités observées chez certains.

Les candidats doivent aussi veiller à éviter d'interpeller le jury par des questions qui valideraient leur réponse. De façon générale, il est important que les candidats montrent qu'ils ont intégré le rôle de chacun dans cet exercice (compréhension des rôles qui se retrouve dans la vie professionnelle).

In fine, le jury rappelle que l'oral est une épreuve qui doit se préparer dans sa globalité. Cette préparation intègre notamment une « digestion » intelligente des éléments du dossier RAEP, qui doit conduire à une restitution organisée et bien maîtrisée. Manifestement, beaucoup de candidats s'entraînent efficacement à cet exercice mais pas tous encore. Mais la réussite de cette présentation ne résume pas les attentes du jury : il existe ainsi parfois un fort décalage entre une présentation du dossier RAEP qui s'avère pertinente alors que les réponses aux questions peuvent être très décevantes.

La moyenne des notes de l'oral pour les candidats présents est de 14,18 et aucun candidat n'a été éliminé (note inférieure à 5,00).

II.3.2 - Épreuve facultative de langues

Les épreuves écrites facultatives de langue ont été passées à la suite des épreuves d'admissibilité. Seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées. Parmi les 41 candidats admissibles, 20 candidats ont passé l'épreuve facultative de langue, tous en anglais. Ils ont obtenu une note moyenne de 11,20 et 14 ont eu une note supérieure à 10. Cela leur a permis de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.



III – CONCOURS INTERNE SPÉCIAL

III.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

98 candidats se sont inscrits à ce concours et 94 se sont effectivement présentés à l'épreuve écrite, contre respectivement 82 et 79 en 2022.

Cette année, 9 places étaient proposées au concours (8 en 2022). Le taux d'admission, de 9,6 %, est légèrement en retrait par rapport à celui de l'année dernière (10,1%). Par ailleurs, de même que les années précédentes, il est le plus faible de ceux enregistrés sur les trois concours de contrôleurs externe, interne normal et interne spécial en 2022-2023.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Les correcteurs ont établi un barème très précis pour les premières questions (partie A) ainsi que pour la question ouverte (partie B). L'ensemble de l'épreuve, partie A et partie B, est en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre correcteur.

L'épreuve écrite a eu lieu le 30 novembre 2022.

Le jury a admis 22 candidats à passer les épreuves orales, pour 9 postes. La moyenne obtenue à l'épreuve écrite par les candidats admissibles est de 14,11.

Les épreuves orales ont eu lieu les 6 et 7 juin 2023.

La totalité des 22 candidats admissibles s'est présentée aux épreuves orales.

Le jury a retenu 9 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 1 candidat.

Au final, la moyenne des 9 candidats admis en liste principale est de 15,96.

Le dernier candidat admis sur cette liste a obtenu 15,03.

III.2 - ÉPREUVE ÉCRITE (durée 3 h – coefficient 1)

L'épreuve écrite consiste en une « réponse à des questions portant sur un ou plusieurs textes à caractère administratif ».

Le sujet

Il portait sur la lutte contre l'habitat indigne. Les questions étaient réparties en deux : la partie A, notée sur 12 points, pour laquelle toutes les réponses étaient dans les documents ; la partie B, notée sur 8 points, pour laquelle il était attendu une courte rédaction.

La prestation des candidats

La moyenne des notes des candidats présents est de 10,27, un peu en dessous de celle de 2022 (11,26). Cinq candidats ont obtenu une note inférieure à 5,00 et ont été éliminés.

Les défauts

Comme les années précédentes, un des principaux défauts porte sur la citation des références des textes. Comme demandé dans l'énoncé, il faut préciser « le numéro du document servant de référence à la rédaction de votre réponse et, chaque fois que nécessaire, le ou les articles des textes ». De trop nombreux candidats ne citent aucun texte ou le font de manière lacunaire ou n'indiquent que le numéro de la page du dossier où se trouve la référence demandée, ce qui conduit à perdre des points. À l'inverse certains candidats détaillent les paragraphes et sous-paragraphes des documents, ce qui ne rapporte pas de points et fait perdre du temps dans la rédaction des réponses.

Il était attendu des réponses claires, des phrases courtes contenant un verbe, un sujet, un complément. Les réponses sous forme de liste sont sanctionnées. Des candidats ont fait du délayage avec un manque de précision dans leurs réponses ou ne répondent que partiellement. Les candidats doivent répondre précisément à la question. Le fait d'apporter des réponses qui dépassent le cadre de la question, ou d'inventer des réponses qui ne sont pas dans les documents ne rapporte pas de points.



Quelques candidats se sont appliqués à reformuler les réponses en évitant le copier-coller des textes, ce qui leur a permis dans la plupart des cas d'obtenir le maximum de points. Cependant, il ne faut pas que la reformulation se fasse au détriment de la réponse attendue.

Pour certaines questions, il était attendu une liste de réponses, certains candidats n'ont mentionné que les premiers items, sans vérifier s'ils étaient exhaustifs dans leur réponse.

Répondre à la question demandant les définitions de quatre termes, bien qu'elle termine la partie A, est souvent rentable pour les candidats ; aussi, est-il conseillé de ne pas la délaissier.

La question ouverte (partie B), n'a souvent été traitée que partiellement, par manque de temps ou d'argumentaire pertinent. L'absence de réponse à cette question pénalise très fortement les candidats concernés.

Le sujet de la question ouverte portait sur les solutions à apporter pour réduire le nombre de sans-abris en France. Il s'agissait ici de présenter des pistes de réflexion quant à la prise en charge des sans-abris et à leur réinsertion dans la société. Comme mentionné ci-dessus, la plupart des candidats n'a traité que partiellement la partie B, voire pas du tout. Plusieurs d'entre eux n'ont pas su structurer leur réponse. Les candidats ayant eu les meilleures notes sur cette partie ont su présenter des idées pertinentes et les illustrer avec des exemples adéquats sans tomber dans les lieux communs ou les banalités.

Sur la forme, il est attendu une courte rédaction avec un plan clair, de préférence en deux parties, énoncé dans l'introduction et bien suivi dans le corps du texte. Il ne s'agit ni de juxtaposer les idées sans « fil conducteur », ni d'énumérer uniquement des bonnes intentions.

Quelques candidats, pour cette rédaction, ont utilisé un « squelette » de réponse intégrant une introduction annonçant bien un plan, deux parties avec une phrase de liaison, une conclusion mais sans argumentation et avec un texte vide d'idées. Ce qui est souhaité est une rédaction structurée, certes avec un plan, mais aussi avec des idées et des exemples.

Concernant la forme, et pour l'ensemble de l'épreuve, le jury rappelle que la présentation et l'écriture sont très importantes. Il est nécessaire d'aérer la copie et de bien distinguer chaque question par son numéro en tête de ligne. Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent écrire de manière à être lus. Certaines copies relevaient plus du déchiffrement que de la lecture. Il est à signaler qu'un trop grand nombre de fautes d'orthographe dans la copie est pénalisé par un retrait de point(s). Il est notamment surprenant, et préjudiciable au candidat, de trouver des fautes d'orthographe dans la première partie qui consiste à trouver les réponses dans les textes.

Les conseils

Il est recommandé de commencer par lire attentivement les questions avant de parcourir tous les textes fournis. Au passage, il est conseillé de noter les paragraphes où se trouvent les réponses, de manière à ne rien oublier. Par ailleurs, il est impératif de ne répondre qu'aux questions posées. De nombreux candidats délayent et en oublient la question posée.

Les meilleures copies sont celles qui ont su donner les références exactes dans les réponses aux questions, traitant l'intégralité de ces questions en faisant des phrases courtes, et en évitant le délayage ou le hors sujet.

Pour la question ouverte, il est impératif de présenter sa réponse sous la forme : introduction, développement, conclusion et de répondre à la question posée afin d'éviter le hors sujet. L'argumentaire doit en outre faire preuve de finesse (en évitant clichés et manichéisme) et être illustré avec des exemples pertinents.

III.3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (durée 40 mn – coefficient 1)

L'oral du concours interne spécial se déroule en deux parties. Pendant les dix premières minutes, le candidat présente essentiellement le dernier poste occupé. Puis le jury interroge le candidat sur ce poste et élargit son interrogation à ses postes précédents et à sa connaissance générale de son environnement professionnel et de l'Insee.



L'exposé de 10 minutes

Le candidat présente son poste suivant un angle qu'il est totalement libre de choisir. En revanche, la contrainte de temps est imposée et constitue un impératif strict.

Une présentation structurée est attendue, suivant un agencement qui valorise, hiérarchise et souligne les compétences et les aptitudes déployées ainsi que les savoir-faire mis en œuvre ou acquis.

Le dossier RAEP sert au jury d'abord pour le premier contact avec le candidat puis certains éléments décrits viendront alimenter la conversation qui suivra l'exposé : rappelons que le dossier RAEP n'est pas évalué en tant que tel.

Par ailleurs, le dossier RAEP n'est pas un descriptif de poste. En conséquence il doit décrire la réalité des activités et travaux effectivement réalisés par le candidat.

La conversation de 30 minutes : questionnement sur le poste occupé, sur l'environnement professionnel et les motivations.

Cette conversation se déroule en trois temps :

- le premier concerne l'exploration du vécu professionnel afin de cerner le plus précisément possible ce que le candidat réalise et dans quel cadre il le fait (contexte, équipe...). Le jury va recueillir les éléments lui permettant d'estimer la connaissance par le candidat des tenants, des aboutissants, des finalités et des enjeux de ses différentes activités professionnelles.
- le deuxième temps sert à analyser les connaissances générales sur le service statistique public (SSP) et le service public en général.
- le troisième temps vise à cerner les motivations, les attentes et les projections dans le futur du candidat

La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

Grille d'évaluation utilisée pour le concours interne spécial 2023

1. Qualité de l'exposé

Gestion du temps

Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)

Qualité de fond de l'exposé

2. Réponses aux questions

Qualité de la réponse

Argumentation des réponses

Aptitude relationnelle dans l'épreuve

3. Intégration en milieu professionnel

Initiative-autonomie en milieu professionnel

Ouverture d'esprit, esprit critique

Motivation-implication

Participation au travail collectif

4. Connaissance du contexte et de l'environnement Insee

5. Projet professionnel

Première partie de l'épreuve : exposé à partir du dossier RAEP

Dans l'ensemble, les candidats ont rédigé convenablement leur dossier RAEP, surtout développé sur le dernier poste. Suite probablement à une formation efficace, la grande majorité des candidats maîtrise assez bien cet exercice. Si le dossier RAEP n'est pas évalué en tant que tel, le candidat doit être conscient que le temps passé



par le jury pour obtenir, dans la discussion qui suit, des informations absentes ou trop succinctes est un temps perdu pour le candidat pour valoriser des aspects importants de son parcours.

La contrainte du temps (10 minutes) est impérative et le respect de cette contrainte est évalué. Un écart de plus ou moins 30 secondes est cependant toléré. Comme chaque année, le jury observe que certains candidats font des exposés trop courts. Les « bavards » sont moins nombreux. Si la durée n'est évidemment pas le seul critère d'appréciation, il y a souvent une certaine corrélation entre la durée et la qualité formelle et argumentative.

Globalement, les candidats réussissent plutôt bien cette partie de l'oral : une préparation efficace leur permet de maîtriser cet exercice. Mais encore une fois il faut prêter attention à un effet de standardisation : le candidat ne doit pas oublier qu'il s'agit de lui et de son parcours. De même, la lecture appuyée des notes ou la récitation d'un discours appris par cœur font souvent perdre à l'exposé la force de conviction, la dynamique et l'enthousiasme qui sont les gages d'un exposé réussi. « Un appris par cœur » enlève tout naturel, fige le candidat et peut le mettre en difficulté dès qu'un trou de mémoire intervient.

Deuxième partie de l'épreuve : questionnement sur le poste occupé, l'environnement professionnel et les motivations

Comme pour le concours interne normal, certains candidats font montre dans cette partie d'un manque de curiosité sur ce qui touche à leur environnement non immédiat et la « culture Insee » s'avère relativement moyenne voire insuffisante pour quelques-uns. Pour tous les candidats, l'essentiel des informations à savoir se trouve sur le site Internet insee.fr. La lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut aussi apporter des éléments utiles.

Mais le point d'attention signalé pour les oraux des deux autres concours de contrôleur s'applique ici aussi : une lecture trop sommaire associée à un grappillage aléatoire d'information est une stratégie contre-productive : les sites s'avèrent en effet très riches, et il s'agit alors pour le candidat de faire preuve d'un minimum d'esprit d'analyse et de se concentrer sur l'essentiel. Le jury n'attend pas une récitation du contenu du site. Le choix et la hiérarchisation des informations restent donc incontournables : ils constituent indubitablement un savoir-faire utile dans les métiers de contrôleur. Attention également à ne pas confondre « travaux de l'Insee » et « missions de l'Insee ». Il importe aussi d'avoir une bonne maîtrise des enjeux, au niveau national, des activités exercées par les candidats : savoir mettre les choses dans une perspective d'ensemble et donner du sens (finalités) est apprécié par le jury.

Enfin, la critique argumentée reste une dimension appréciée du discours tenu par les candidats parce qu'elle révèle une prise de distance, des mises en perspective et une réflexion.

Les bons et très bons candidats viennent toujours sur ce terrain et produisent des constats étayés autant que des propositions constructives.

Le jury s'attend à ce que les candidats qui passent le concours puissent faire état d'une réflexion quant à leur projet professionnel. Ce projet doit être réel et consistant avec un minimum de précisions : il ne peut s'agir de scénarii hypothétiques aux contours incertains. En l'absence d'un tel projet, il faut pouvoir expliquer, simplement, pourquoi il n'existe pas et, éventuellement, dans quelles conditions il pourrait voir le jour.

La moyenne des notes de l'oral est de 14,64 et aucun candidat n'a été éliminé (note inférieure à 5,00).



IV – MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES CONCOURS DE CONTRÔLEUR

IV.1 – Principales modifications apportées aux trois concours lors de la session 2022-2023

Les concours de contrôleur de l'Insee ont fait l'objet de plusieurs modifications lors de la session 2022-2023.

Ces modifications visent, d'une part, à prendre en compte la réforme du baccalauréat et, d'autre part, à répondre aux préconisations de la DGAFP concernant les concours de la fonction publique d'État. Elles ambitionnent, également, de tenir compte de l'évolution des métiers de contrôleur à l'Insee auxquels auront accès les lauréats.

Le jury a également souhaité, par la simplification du nombre des épreuves écrites et les modifications de programmes apportées aux concours en 2022-2023 dans un premier temps, puis en 2023-2024, recentrer le concours de contrôleurs externe de l'Insee sur la validation d'un socle de connaissances correspondant aux enseignements du second degré. Cela concerne en particulier, pour l'épreuve de mathématiques, les enseignements de spécialité complétés par l'enseignement optionnel de terminale générale.

La nature ainsi que le programme détaillé des épreuves des concours 2022-2023 ont été définis dans l'arrêté du 25 février 2022 consultable sur Legifrance¹

Les principales modifications apportées par rapport aux concours précédents sont les suivantes :

Concours externe :

- Suppression de l'épreuve écrite facultative de mathématiques ;
- Suppression de l'épreuve écrite de résumé de texte et de réponses à des questions sur ce texte ;
- Coefficients des épreuves :
 - Épreuve de mathématiques : coefficient 4 (comptant pour l'admissibilité) ;
 - Épreuve de sciences économiques et sociales : coefficient 5 (comptant pour l'admissibilité) ;
 - Épreuve orale d'admission : coefficient 6 ;
- Programmes concernés : programmes de l'enseignement commun de seconde, de celui de l'enseignement de spécialité de première et de celui de l'enseignement de spécialité de terminale ;

⇒ Par rapport aux concours précédents, le poids de l'épreuve orale a donc été renforcé (40 % au lieu de 30 %).

Concours interne normal

- Suppression de l'épreuve écrite de résumé de texte et de réponses à des questions sur ce texte ;
- L'épreuve de rédaction administrative est renommée « Rédaction d'une note de synthèse ». Son contenu actuel est conservé ;
- Oral d'admission : pas de changement sur la nature de l'épreuve, mais modification du cadre de présentation du dossier sous une forme normalisée (dossier non noté).
- Coefficients des épreuves :
 - Épreuve de statistiques : coefficient 4 (comptant pour l'admissibilité)
 - Épreuve de note de synthèse : coefficient 4 (comptant pour l'admissibilité)
 - Épreuve orale d'admission : coefficient 6 ;

⇒ Par rapport aux concours précédents, le poids de l'épreuve orale a donc été renforcé (près de 43 % au lieu de 30 %).

Concours interne spécial :

- Une seule épreuve écrite : coefficient 1 (comptant pour l'admissibilité)
- Oral d'admission articulé sur un dossier RAEP présenté par le candidat (dossier non noté) : coefficient 1.

⇒ Par rapport aux concours précédents, les candidats admissibles doivent transmettre un dossier RAEP qui se substitue à la fiche administrative demandée précédemment.

1 NOR : ECOO2131108A – <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045299815>



IV.2 – Modifications apportées aux concours externe et interne spécial pour la session 2023-2024

Les modifications apportées en 2023-2024 concernent le concours externe ainsi que le concours interne spécial. Elles ont donné lieu à la publication d'un arrêté modificatif daté du 10 juillet 2023.

Concours externe :

- Le programme de l'épreuve de mathématiques et statistiques a été redéfini pour englober le programme des enseignements de spécialité de mathématique de première et terminale générales, et le programme de l'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires de terminale générale.
- Par ailleurs le choix des langues pour l'épreuve facultative a été limité à l'anglais.

Concours interne spécial :

- Le coefficient de l'épreuve orale d'admission sur un dossier RAEP présenté par le candidat a été porté à 2 contre 1 lors de la session précédente. Le coefficient de l'épreuve écrite n'est pas modifié et reste fixé à 1.

Les documents d'information et d'inscription sont disponibles sur [Insee.fr](https://www.insee.fr)²

La suppression de l'épreuve de résumé de texte et de réponse à des questions aux concours externe et interne normal lors de la session 2022-2023 ne s'est pas traduit par une diminution des exigences du jury concernant la qualité de l'expression écrite : clarté, sens de la synthèse et aptitude à mener un raisonnement sont des caractéristiques attendues de tout contrôleur de l'Insee.

Quel que soit le concours et l'épreuve concernée, le jury apporte une grande attention au soin apporté à la présentation, à la syntaxe et à l'orthographe des épreuves écrites. Il semble donc important de rappeler aux candidats l'importance de la préparation des épreuves écrites qui peut passer par une consultation des annales et des meilleures copies de concours précédents sur [Insee.fr](https://www.insee.fr), mais aussi par un entraînement personnel régulier qui permet lors des épreuves de gagner du temps et d'être plus à l'aise dans la rédaction de la synthèse et le traitement des questions.

Les évolutions du concours en 2022-2023, celles à venir en 2023-2024, portent principalement sur une simplification des épreuves écrites, et ne modifient aucunement l'esprit des épreuves orales, pour lesquelles il est toujours important de bien se présenter et de savoir expliquer sa motivation de façon claire et spontanée. Les binômes examinateurs ont fait, au final, un usage très limité, et toujours bienveillant, des dossiers RAEP complétés et transmis cette année pour la première fois par les candidats admissibles aux concours interne normal et interne spécial. Le jury cherche moins, lors de l'échange avec le candidat, à évaluer le cursus des candidats qu'à repérer ceux qui savent valoriser leur expérience professionnelle et se sont investis dans leur préparation.

En conclusion, le jury félicite l'ensemble des lauréats des trois concours 2022-2023 et encourage les autres candidats à se représenter, en tirant profit de leur expérience et de la lecture du présent rapport pour améliorer leur préparation ainsi que leur prestation à l'écrit comme à l'oral.

² <https://www.insee.fr/fr/information/4773189>



CONCOURS EXTERNE ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS DE 2003 À 2023

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
2003	1365	418	30,6%	92	32	22,0%	7,7%
2004	2005	661	33,0%	84	33	12,7%	5,0%
2005-1	2200	791	36,0%	103	38	13,0%	4,8%
2005-2	2051	693	33,8%	92	38	13,3%	5,5%
2006	910	348	38,2%	76	38	21,8%	10,9%
2007	923	348	37,7%	83	40	23,9%	11,5%
2008	1810	430	23,8%	100	49	23,3%	11,4%
2009	1478	391	26,5%	121	53	30,9%	13,6%
2010	1756	529	30,1%	138	50	26,1%	9,5%
2011	2331	715	30,7%	154	50	21,5%	7,0%
2012	1607	499	31,1%	123	40	24,6%	8,0%
2013	2093	532	25,4%	83	27	15,6%	5,1%
2014	1666	473	28,4%	99	28	20,9%	5,9%
2015	1072	330	30,8%	116	48	35,2%	14,5%
2016	1391	436	31,3%	135	42	31,0%	9,6%
2017	1435	495	34,5%	118	33	23,8%	6,7%
2018	735	268	36,5%	86	26	32,1%	9,7%
2019	816	292	35,8%	100	29	34,2%	9,9%
2020	712	256	36,0%	121	46	47,3%	18,0%
2021	855	289	33,8%	98	29	33,9%	10,0%
2022	682	191	28,0%	86	29	45,0%	15,2%
2023	525	205	39,0%	83	33	40,5%	16,1%



**CONCOURS EXTERNE 2023
REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE**

Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
					admissibilité	admission
279	131	47,0%	61	22	46,6%	16,8%
246	74	30,1%	22	11	29,7%	14,9%
525	205	39,0%	83	33	40,5%	16,1%



CONCOURS INTERNE NORMAL ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS DE 2003 À 2023

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
2004	174	144	82,8%	63	24	43,8%	16,7%
2005-1	157	131	83,4%	59	24	45,0%	18,3%
2005-2	123	113	91,9%	53	24	46,9%	21,2%
2006	92	85	92,4%	50	24	58,8%	28,2%
2007	101	85	84,2%	50	24	58,8%	28,2%
2008	283	181	64,0%	64	30	35,4%	16,6%
2009	235	131	55,7%	64	37	48,9%	28,2%
2010	251	147	58,6%	63	32	42,9%	21,8%
2011	302	179	59,3%	67	28	37,4%	15,6%
2012	251	170	67,7%	51	18	30,0%	10,6%
2013	297	188	63,3%	35	11	18,6%	5,9%
2014	261	169	64,8%	37	12	21,9%	7,1%
2015	197	157	79,7%	57	20	36,3%	12,7%
2016	248	178	71,8%	56	18	31,5%	10,1%
2017	209	149	71,3%	36	14	24,2%	9,4%
2018	161	125	77,6%	35	12	28,0%	9,6%
2019	149	106	71,1%	35	14	33,0%	13,2%
2020	157	125	79,6%	73	24	58,4%	19,2%
2021	160	110	68,8%	41	15	37,3%	13,6%
2022	135	101	74,8%	41	16	40,6%	15,8%
2023	152	117	77,0%	40	16	34,2%	13,7%



**CONCOURS INTERNE NORMAL 2023
REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE**

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	55	42	76,4%	14	4	33,3%	9,5%
Femmes	97	75	77,3%	26	12	34,7%	16,0%
Ensemble	152	117	77,0%	40	16	34,2%	13,7%



CONCOURS INTERNE SPECIAL ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS DE 2003 À 2023

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
2004	377	334	88,6%	81	38	24,3%	11,4%
2005-1	408	372	91,2%	80	38	21,5%	10,2%
2005-2	401	358	89,3%	93	38	26,0%	10,6%
2006	415	375	90,4%	91	38	24,3%	10,1%
2007	420	365	86,9%	75	38	20,5%	10,4%
2008	322	279	86,6%	72	38	25,8%	13,6%
2009	264	236	89,4%	63	24	26,7%	10,2%
2010	261	241	92,3%	42	21	17,4%	8,7%
2011	244	230	94,3%	32	18	13,9%	7,8%
2012	209	189	90,4%	25	12	13,2%	6,3%
2013	161	140	87,0%	17	7	12,1%	5,0%
2014	125	115	92,0%	22	8	19,1%	7,0%
2015	94	84	89,4%	35	13	41,7%	15,5%
2016	101	95	94,1%	30	10	31,6%	10,5%
2017	89	80	89,9%	15	8	18,8%	10,0%
2018	77	73	94,8%	19	6	26,0%	8,2%
2019	90	84	93,3%	19	7	22,6%	8,3%
2020	88	81	92,0%	32	12	39,5%	14,8%
2021	64	61	95,3%	22	8	36,1%	13,1%
2022	82	79	96,3%	20	8	25,3%	10,1%
2023	98	94	95,9%	22	9	23,4%	9,6%



**CONCOURS INTERNE SPECIAL 2023
REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE**

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	28	28	100,0%	8	3	28,6%	10,7%
Femmes	70	66	94,3%	14	6	21,2%	9,1%
Ensemble	98	94	95,9%	22	9	23,4%	9,6%



DISPERSION DES NOTES AUX TROIS CONCOURS Épreuves obligatoires

CONCOURS EXTERNE 2023

ÉPREUVES	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Maths-statistiques	0,25	19,25	7,43	62	85	30	23
Sciences éco&sociales	1,25	17,25	8,76	37	89	68	10
Oral	4	17,75	11,59	3	19	30	17

CONCOURS INTERNE NORMAL 2023

EPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Statistiques	2,75	19,25	12,09	7	26	48	36
Rédaction administrative	4,50	17,50	11,21	2	43	42	30
Oral	9,6	18,5	14 ,18	0	1	22	9

CONCOURS INTERNE SPÉCIAL 2023

EPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Question texte adm.	2,56	16,69	10,27	5	31	48	10
Oral	11,40	19,10	14,64	0	0	12	9



DISPERSION DES NOTES AUX TROIS CONCOURS Épreuves facultatives

CONCOURS EXTERNE 2023

ÉPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Anglais	6	18	13,35	0	3	31	15
Allemand	0	0	0,00	0	0	1	0
Espagnol	11,50	17,00	14,20	0	0	3	2

CONCOURS INTERNE NORMAL 2023

EPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Anglais	7	17	13,24	0	2	10	5
Allemand	-	-	-	-	-	-	-
Espagnol	-	-	-	-	-	-	-

Note : aucun candidat admissible n'a composé pour les épreuves facultatives d'allemand ou d'espagnol.



Statistiques sur le profil des candidats

Concours externe 2023

AGE	INSCRITS			PRÉSENTS			TAUX PRÉSENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<30 ans	123	90	213	64	34	98	52,0%	37,8%	46,0%	32	7	39	13	5	18	50,0%	20,6%	39,8%	20,3%	14,7%	18,4%
30-34 ans	43	57	100	22	13	35	51,2%	22,8%	35,0%	13	5	18	4	3	7	59,1%	38,5%	51,4%	18,2%	23,1%	20,0%
35-39 ans	32	34	66	13	10	23	40,6%	29,4%	34,8%	7	4	11	3	1	4	53,8%	40,0%	47,8%	23,1%	10,0%	17,4%
40-44 ans	27	31	58	13	11	24	48,1%	35,5%	41,4%	6	2	8	1	0	1	46,2%	18,2%	33,3%	7,7%	0,0%	4,2%
45-49 ans	27	18	45	12	4	16	44,4%	22,2%	35,6%	2	4	6	1	2	3	16,7%	100,0%	37,5%	8,3%	50,0%	18,8%
50-54 ans	13	9	22	2	1	3	15,4%	11,1%	13,6%	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
55 ans et +	14	7	21	5	1	6	35,7%	14,3%	28,6%	1	0	1	0	0	0	20,0%	0,0%	16,7%	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAUX	279	246	525	131	74	205	47,0%	30,1%	39,0%	61	22	83	22	11	33	46,6%	29,7%	40,5%	16,8%	14,9%	16,1%

Concours interne normal 2023

AGE	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<30 ans	3	9	12	3	7	10	100,0%	77,8%	83,3%	1	2	3	1	0	1	33,3%	28,6%	30,0%	33,3%	0,0%	10,0%
30-34 ans	9	14	23	6	9	15	66,7%	64,3%	65,2%	1	5	6	0	4	4	16,7%	55,6%	40,0%	0,0%	44,4%	26,7%
35-39 ans	9	16	25	7	13	20	77,8%	81,3%	80,0%	5	5	10	2	3	5	71,4%	38,5%	50,0%	28,6%	23,1%	25,0%
40-44 ans	11	17	28	10	14	24	90,9%	82,4%	85,7%	3	3	6	0	1	1	30,0%	21,4%	25,0%	0,0%	7,1%	4,2%
45-49 ans	11	23	34	7	18	25	63,6%	78,3%	73,5%	2	9	11	0	4	4	28,6%	50,0%	44,0%	0,0%	22,2%	16,0%
50-54 ans	8	11	19	6	8	14	75,0%	72,7%	73,7%	2	1	3	1	0	1	33,3%	12,5%	21,4%	16,7%	0,0%	7,1%
55 ans et +	4	7	11	3	6	9	75,0%	85,7%	81,8%	0	1	1	0	0	0	0,0%	16,7%	11,1%	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAUX	55	97	152	42	75	117	76,4%	77,3%	77,0%	14	26	40	4	12	16	33,3%	34,7%	34,2%	9,5%	16,0%	13,7%

Concours interne spécial 2023

AGE	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<30 ans	0	3	3		1	1	0,0%	100%	33,3%	0	1	1	0	0	0	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
30-34 ans	5	11	16	5	11	16	100,0%	100%	100,0%	1	3	4	0	2	2	20%	27,3%	25,0%	0%	18,2%	12,5%
35-39 ans	8	12	20	8	12	20	100,0%	100%	100,0%	5	2	7	3	0	3	62,5%	16,7%	35,0%	37,5%	0,0%	15,0%
40-44 ans	3	15	18	3	14	17	100,0%	93,3%	94,4%	2	6	8	0	3	3	66,7%	42,9%	47,1%	0,0%	21,4%	17,6%
45-49 ans	2	7	9	2	6	8	100,0%	85,7%	88,9%	0	1	1	0	1	1	0,0%	16,7%	12,5%	0,0%	16,7%	12,5%
50-54 ans	5	7	12	5	7	12	100,0%	100%	100,0%	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
55 ans et +	5	15	20	5	15	20	100,0%	100,0%	100,0%	0	1	1	0	0	0	0,0%	6,7%	5,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAUX	28	70	98	28	66	94	100,0%	94,3%	95,9%	8	14	22	3	6	9	28,6%	21,2%	23,4%	10,7%	9,1%	9,6%

